



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09088

ARRÊTÉ du 23 octobre 2009

portant nomination d'un commissaire du Gouvernement auprès d'un centre technique industriel

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Vu la loi n°48-1228 du 22 juillet 1948 modifiée fixant le statut juridique des centres techniques industriels ;

Vu l'ordonnance n°2004-545 du 11 juin 2004 relative à la partie législative du code de la recherche, notamment l'article 7 ;

Vu le décret n°2008-636 du 30 juin 2008 fixant l'organisation de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale de l'enseignement et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2008 portant organisation et attribution de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 portant nomination d'un commissaire du gouvernement auprès d'un centre technique industriel,

ARRÊTÉ

Article 1

est désigné commissaire du Gouvernement pour le développement agricole et rural :

M. Perrin (Nicolas) (Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires) auprès du Centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL) en remplacement de M. Martinez (Alexandre).

Article 2

La directrice générale de l'enseignement et de la recherche et le directeur général des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 23 octobre 2009

Le ministre de l'alimentation, de
l'agriculture et de la pêche
Pour le ministre et par délégation

La directrice générale de l'enseignement
et de la recherche

Marion Zalay

Le ministre de l'alimentation, de l'agriculture et
de la pêche
Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général des politiques agricole,
agroalimentaire et des territoires

Jean-Marc Bournigal